



CONVOCATION COMITÉ SYNDICAL

Aspremont, le 16 mars 2021

Madame la déléguée, Monsieur le délégué,

Je vous prie de bien vouloir être présent lors de notre prochain comité syndical :

le mercredi 24 mars 2021 à partir de 17 heures à Lagrand (salle de la CCSB).

L'ordre du jour proposé est le suivant :

- Locaux du SMIGIBA,
- Révision des statuts du SMIGIBA.

La note de préparation jointe à cette convocation synthétise les différents points inscrits à l'ordre du jour de ce comité syndical.

Je vous remercie de bien vouloir **confirmer votre présence** par retour de mail ou par téléphone au SMIGIBA. Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Robert GARCIN
*Président du Syndicat Mixte de Gestion
Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents*



Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents

117, Chemin de Sellas La Tour et les Combes 05 140 ASPREMONT

☎ : 09 66 44 21 26

@ : smigiba05@orange.fr

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE DURANT LES HORAIRES DU COUVRE-FEU

*En application de l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020
prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie
de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire*

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :, à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application
des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état
d'urgence sanitaire :

Note : les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements
hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de
l'une de ces exceptions.

- 1. Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou le lieu
d'enseignement et de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés.
- 2. Déplacements pour des consultations, examens, actes de prévention (dont vaccination) et
soins ne pouvant être assurés à distance ou pour l'achat de produits de santé.
- 3. Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables
ou précaires ou pour la garde d'enfants.
- 4. Déplacements des personnes en situation de handicap et de leur accompagnant.
- 5. Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative.
- 6. Déplacements pour participer à des missions d'intérêt général sur demande
de l'autorité administrative.
- 7. Déplacements liés à des transits ferroviaires, aériens ou en bus pour des déplacements
de longues distances.
- 8. Déplacements brefs, dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile
pour les besoins des animaux de compagnie.

Fait à :

Le :, à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

Pour lutter contre
l'épidémie, téléchargez



**#Tous
AntiCovid**